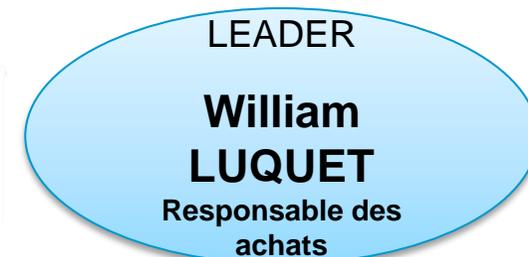




ARMEN vague 5
Achats éco-responsables
Livrable court

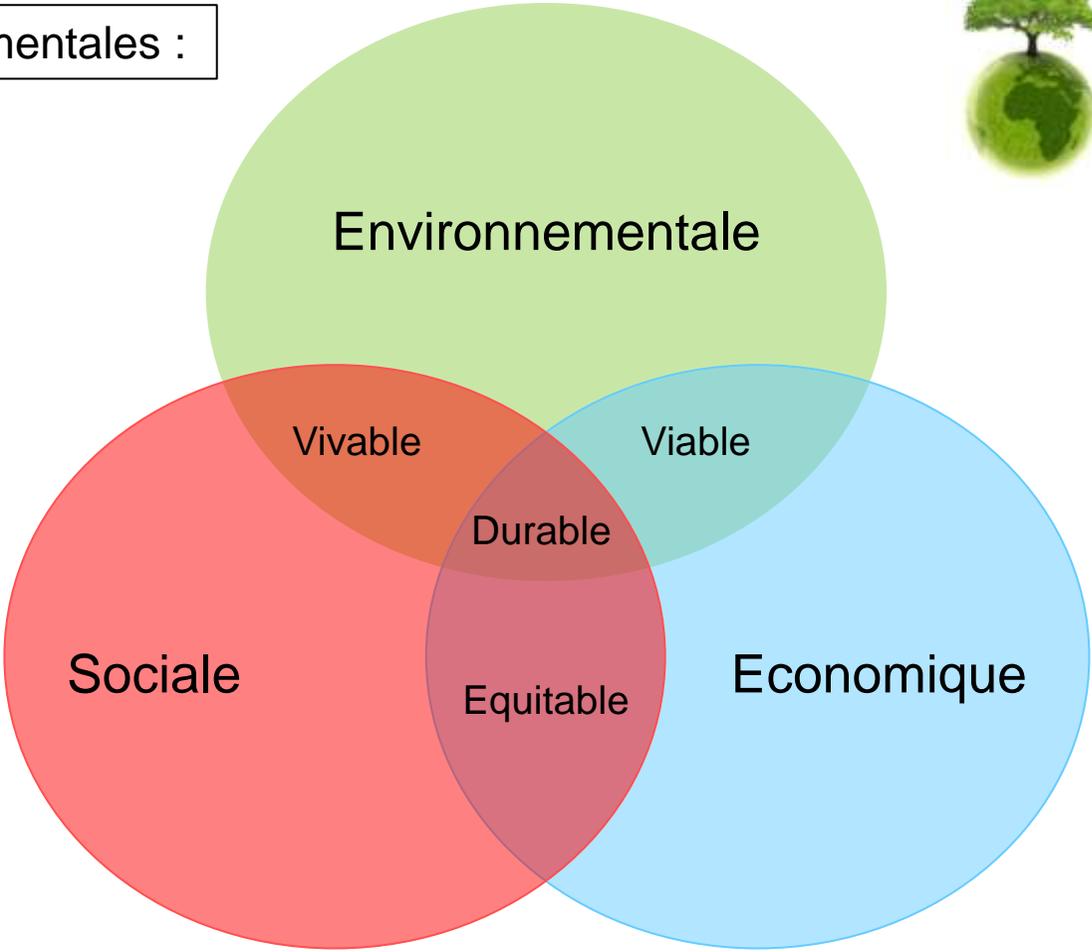
Composition de l'équipe

Florent BACHELIN	<ul style="list-style-type: none">Ingénieur Responsable Blanchisserie et référent Achats éco-responsables – CHU Nice
Estelle CASANOVA	<ul style="list-style-type: none">Chargée de mission développement durable DAEH – CH Blois
Shyrine CASSAM	<ul style="list-style-type: none">Chef de projet développement durable – CHRU Lille
Valérie CHABALIER	<ul style="list-style-type: none">Ingénieur Biomédical – CH Mende
Stéphane CHAMPALAUNE	<ul style="list-style-type: none">Responsable Achats/collaborateur - Fondation Saint-Jean de Dieu
Charlotte DAVESNES	<ul style="list-style-type: none">Assistante achats – CHRU Lille
Jean-Pierre FOUBERT	<ul style="list-style-type: none">Directeur du pôle environnement du patient – CH Les Murets
Marianne HONNART	<ul style="list-style-type: none">Cadre Supérieur de Santé - Direction des Affaires Economiques et Logistiques - CHU de Dijon
Henrick LEPIOUFF	<ul style="list-style-type: none">Directeur des Services Logistiques – Achats – Groupe Hospitalier Saint Augustin
Aline ROUTIER	<ul style="list-style-type: none">Acheteuse fournitures hôtelières/médicales – CHU Nice
Stéphanie TREHOUX	<ul style="list-style-type: none">Animatrice Régionale Environnement - EPSM Philippe PINEL



Le concept du Développement Durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins*

3 dimensions fondamentales :



*1987, Rapport Brundtland, "Notre avenir commun"

Le Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAPD) généralise la notion d'achat éco-responsable à celle d'achat durable

Un **achat public durable** est un achat :

Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de **l'environnement**, du progrès **social**, et favorisant le **développement économique**.



Prenant en compte **l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes** concernées par l'acte d'achat.



Permettant de réaliser des **économies** « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources

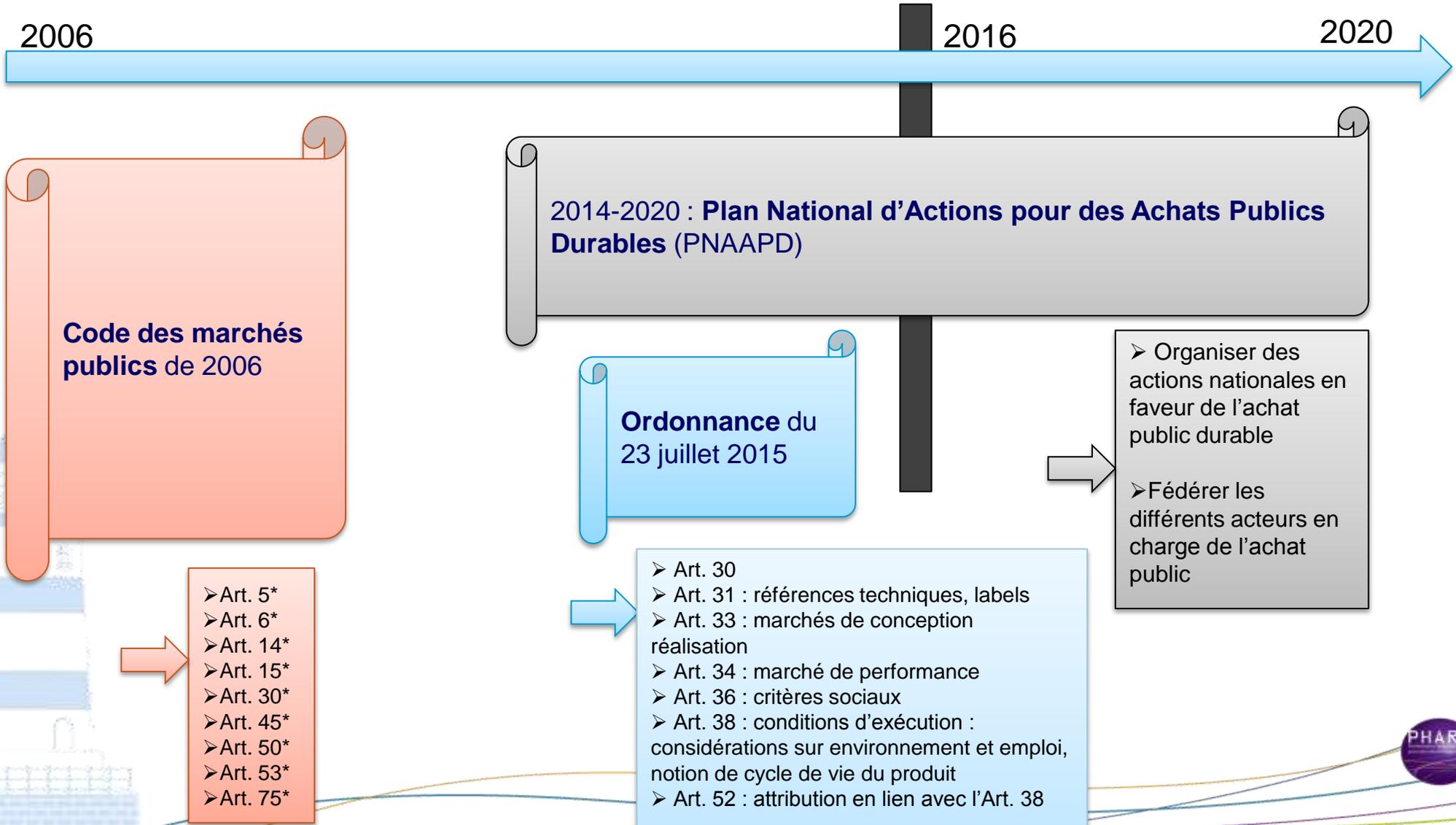


Intégrant toutes les **étapes du marché et de la vie du produit** ou de la prestation



Dans tout le livrable, on parlera d'ACHAT DURABLE selon la définition du PNAAPD

Les évolutions réglementaires et les plans d'actions nationaux ont dessiné un cadre de plus en plus incitatif pour favoriser l'essor de l'achat public durable



Le PNAAPD fixe des objectifs ambitieux pour 2020 qui vont nécessiter une vraie montée en charge pour l'achat durable hospitalier

30 % de marchés avec clause environnementale



25 % de marchés avec clause sociale



100% des marchés font l'objet d'une analyse d'intégration des objectifs

DD



100 % de produits achetés à haute performance énergétique



Prise en compte de la fin de vie des produits



60 % des organisations signataires de la charte de l'achat durable



Quelle est la situation aujourd'hui, les objectifs sont-ils atteignables ?

Enquête de la commission européenne de 2010



La France dans les 5 premiers états membres en nombre d'acheteurs ayant inclus des clauses environnementales dans au moins 50% de leurs marchés



Enquête de l'Observatoire Economique de l'Achat Public en 2011



6.7% des marchés de plus de 90K€ comportent une clause environnementale, 6.1% comportent une clause sociale. A titre de comparaison, en 2009, taux de 2.6% et 1.9%



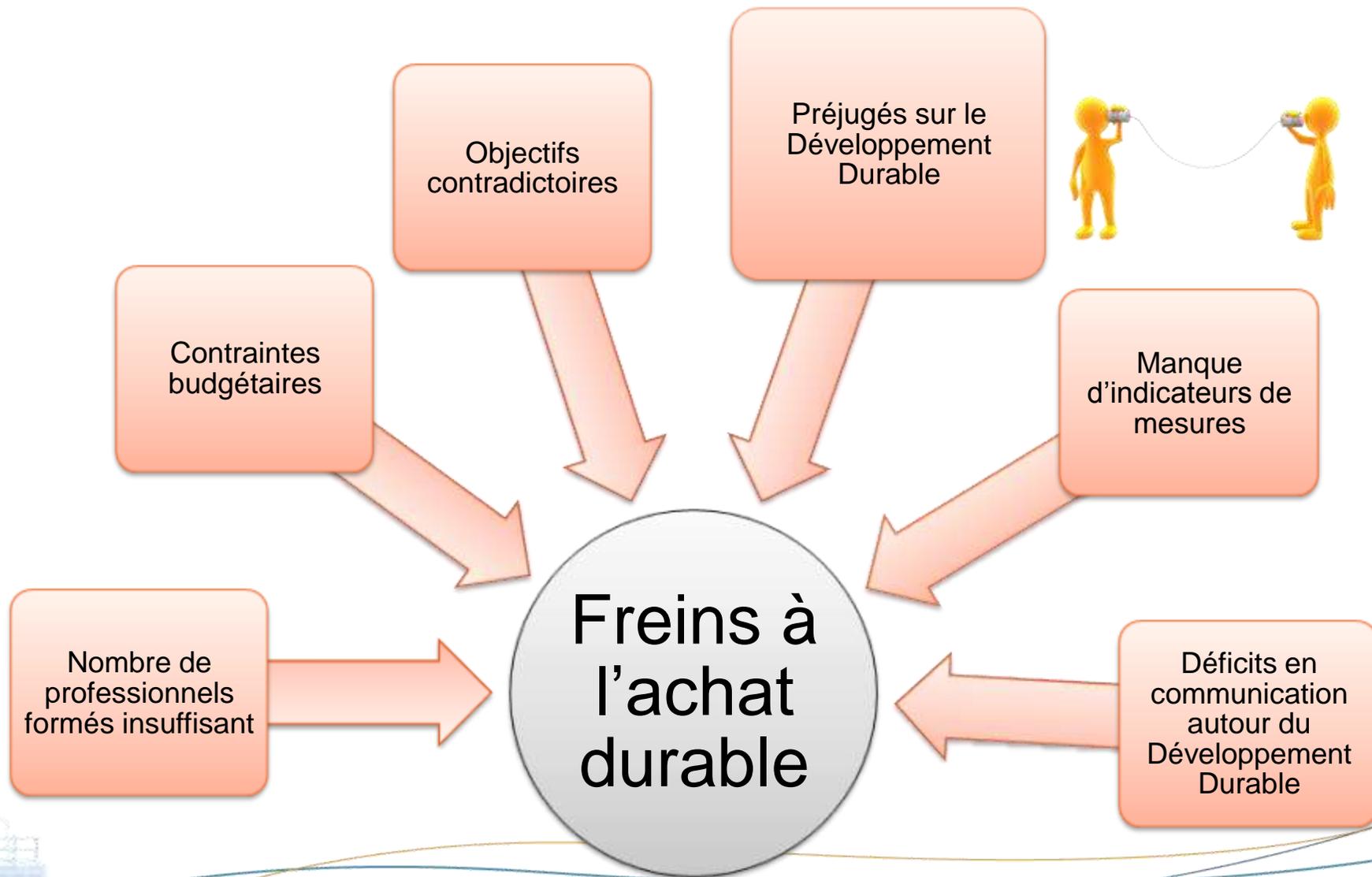
Baromètre achats responsables 2015 de l'Observatoire des Achats Responsables (OBSAR) :



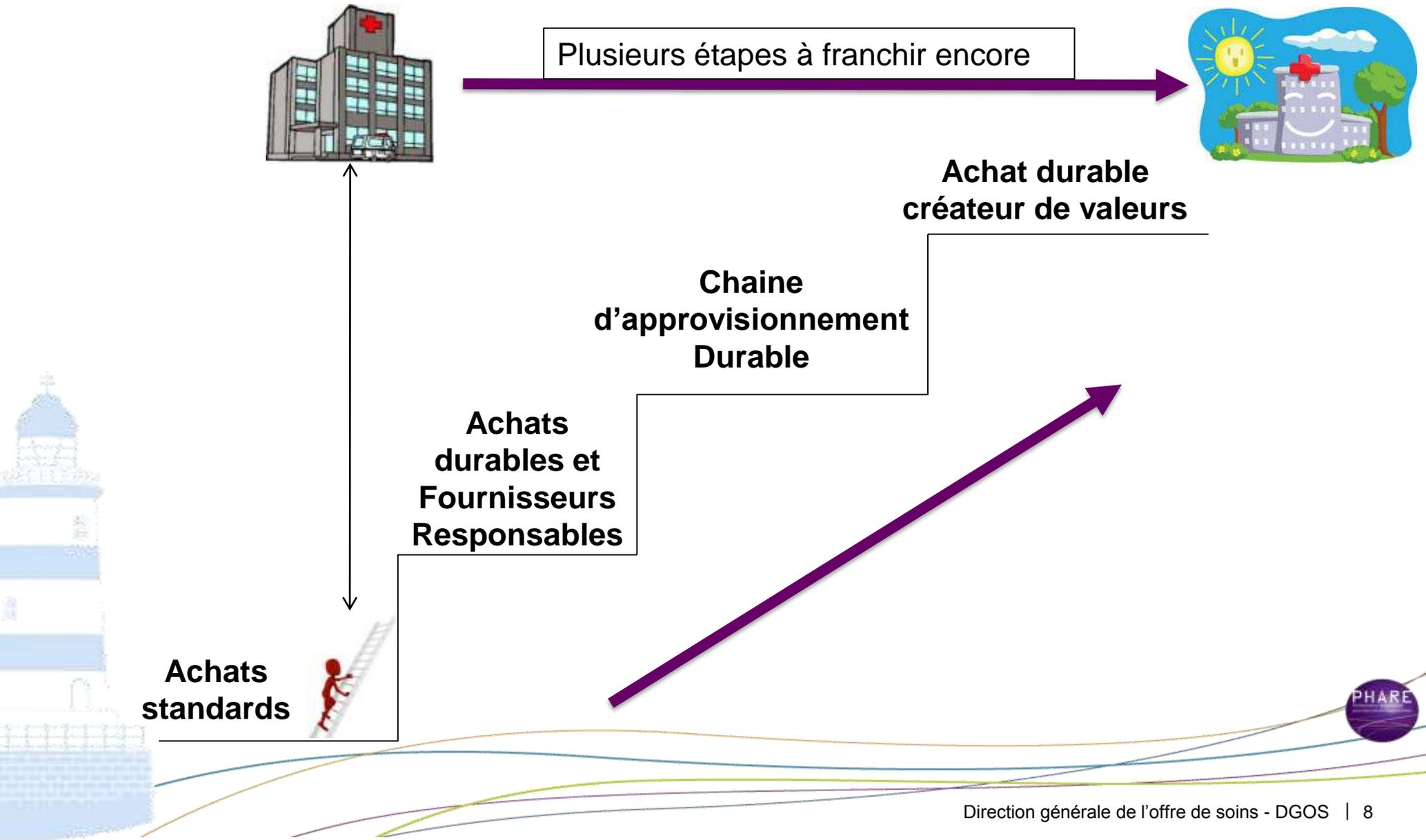
Pour 1 responsable achats sur 3, les achats responsables sont une priorité, contre 1/10 qui n'en voient pas l'intérêt et 1/2 qui restent à conforter



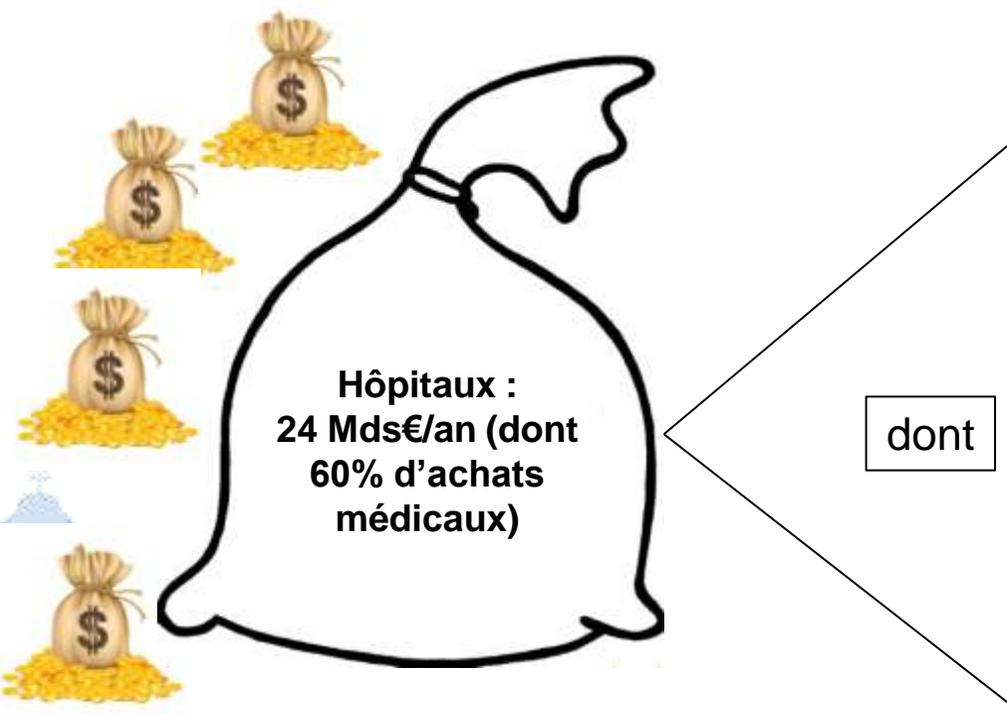
On rencontre aujourd'hui plusieurs types de freins à l'achat durable qu'il faudra arriver à contourner pour atteindre les objectifs



Les acheteurs hospitaliers ont encore des marches à gravir sur l'échelle de l'achat durable...



Quelques chiffres clés sur différents domaines d'achat qui laissent entrevoir le potentiel de l'achat durable...



Hôpitaux :
24 Mds€/an (dont
60% d'achats
médicaux)

dont

- Dépenses alimentaires : 1 250 M€
- Patrimoine immobilier = 107 000 Millions de m² et 5 327 M€ de dépenses immobilières
- Energie électricité = 249 kW/m²/an soit 480 M€
- Chauffage = 170 kW/m²/an soit 60 M€
- Combustibles et carburants = 40,8 M€
- Entre 400 et 1 200 litres d'eau par lit et par jour
- 780 000 tonnes de déchets / an soit 600 M€

- ➔ Poids très important des dépenses d'énergies
- ➔ Marges d'économies importantes
- ➔ Devoir d'exemplarité

Un périmètre très large qui inclut l'intégralité des activités de l'hôpital

Produits de santé – Fluides médicaux – Consommables de laboratoires
– Equipement lourd – Maintenance – Equipements et Fournitures biomédicales...



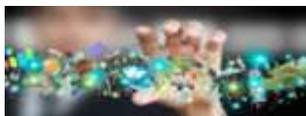
Blanchisserie – Prestations de service – Véhicules et infrastructures –
Alimentation...

Equipement hôtelier – Mobilier et machines de bureau – Mobilier hospitalier...



Informatique – Télémédecine – Multimédia Télécommunications...

Bâtiments – Energie, fluide, carburants – Imprimerie – Equipements industriels ...



Prestations intellectuelles – Achats de formation – Prestations de services...



Tout achat est considéré potentiellement durable



La double approche indispensable à l'achat durable : combiner l'approche produits et l'approche fournisseurs

Approche Produits :

Qualité DD des produits (biens ou services)



Clauses

Approche Fournisseurs :

Qualité DD des fournisseurs



Critères d'évaluation

Environnementale

- Impacts produits
- Impacts fournisseurs

Sociale

- Impacts produits
- Impacts fournisseurs

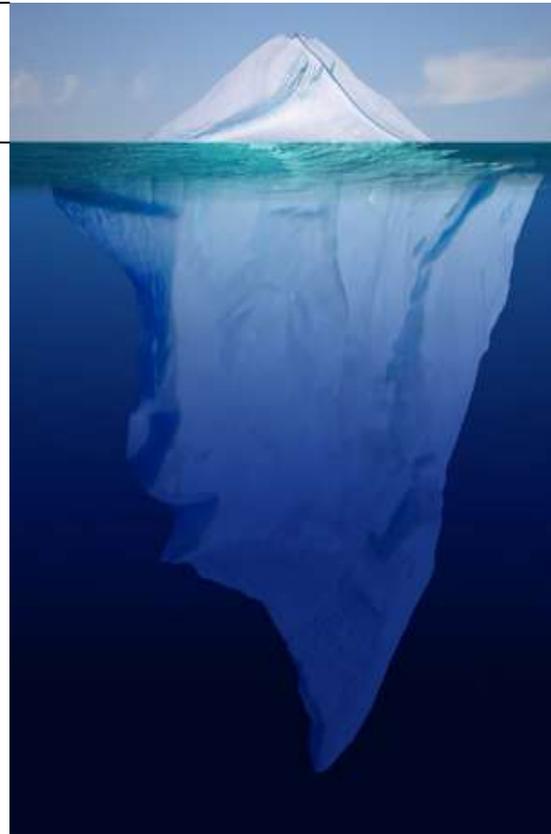
ACHAT DURABLE

Economique

- Optimisation des coûts
- Développement local

Une analyse en coût complet : un prérequis essentiel pour appréhender l'ensemble des impacts de l'achat durable

- Coût d'acquisition
- Coût de transport
- Coût de maintenance

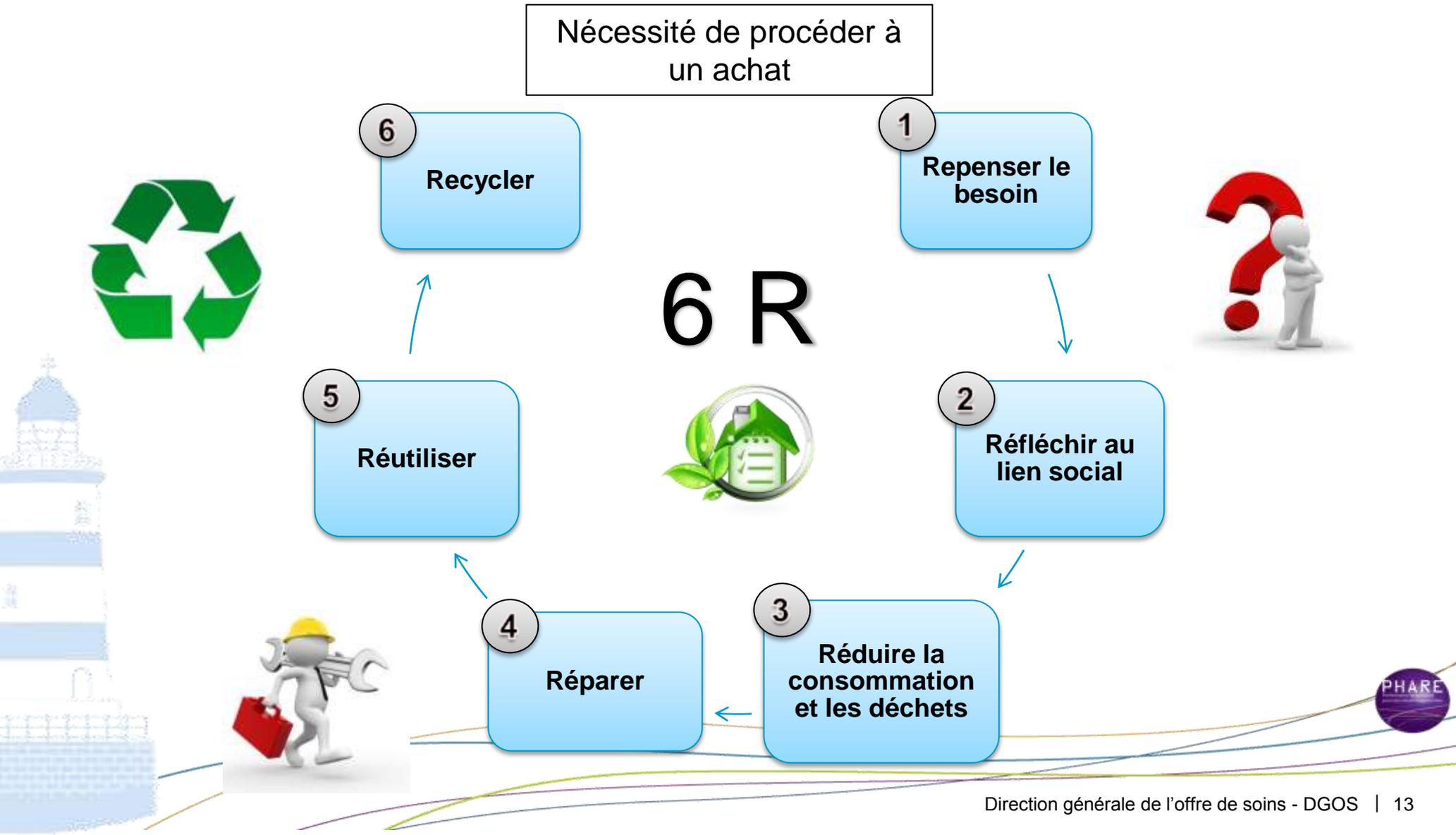


- Assurance
- Coûts d'installation
- Coûts de supervision et de formation des opérateurs
- Coût d'utilisation, Dépense en énergie
- Pièces détachées de base
- Coût des consommables
- Coût de mise au rebus



Les questions à se poser systématiquement

6 recommandations pour l'acheteur : la méthode des 6 R



Aux différentes étapes de l'achat, des outils et techniques pour des achats durables



Analyse en coût complet / Cycle de vie du produit (empreinte carbone)

Acheter moins,
mieux

Clauses
Accès des PME

Critères
d'évaluation

Relation
fournisseurs

Les 6 R

- Guides d'Achats
- Allotissements
- Marchés ou lots réservés

- Réduire à la source les déchets primaires et secondaires.
- Tenir compte de l'empreinte carbone et/ou de la consommation de ressources.
- Obtenir l'étiquetage complet et exhaustif du produit.
- Intégrer la fin de vie du produit.

- Chartes Fournisseurs
- Evaluations/audit
- Plan d'actions correctives



Quelques exemples d'indicateurs de l'achat durable pour les établissements



Nom de l'indicateur	Thèmes	Objectif
% d'acheteurs objectifés sur leur démarche achats responsables	Formation / Sensibilisation des acheteurs	Déploiement en interne
% d'opérations d'achats ayant donné lieu à une analyse de type coût global	Evaluation de l'acte d'achat	Déploiement en interne
% de produits ou services achetés considérés d'utilité sociale ou sociétale	Caractéristique des produits	Résultat de mesure d'impact des produits et des prestations achetées
% de produits ou services achetés qui apportent une plus-value environnementale	Caractéristique des produits	Résultat de mesure d'impact des produits et des prestations achetées



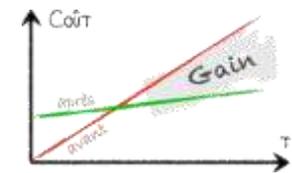
Le gain d'un achat durable n'est pas exclusivement économique et peut porter sur d'autres dépenses que celles objet du marché ainsi que sur les recettes

Il n'existe pas de méthode unique dans le calcul des gains de l'achat durable. Ce dernier a généralement un coût induit par les frais d'acquisition. C'est l'analyse en coût global qui permet de mettre en évidence les gains économiques sur le moyen terme (2 à 10 ans).

Il convient d'évaluer l'opportunité de l'achat sur le plan économique en lien avec la Direction des Finances et les utilisateurs en vue d'identifier l'efficacité et/ou le retour sur investissement, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Méthodologie retenue dans le cadre du projet :

Raisonnement en **TCO** (coût global) => mais cette méthode peut impliquer la prise en compte de gains liés à d'autres dépenses que celles faisant l'objet du marché (ces dépenses peuvent porter sur les titres 1-2-3) ou l'augmentation de recettes d'activité. Peut s'accompagner de recherches de subventions ou de financements externes.





Bonnes pratiques



BP 1 : L'achat de plateaux de soins et réniformes à usage multiple au CHU de Dijon a permis de réaliser un gain annuel de 5 300 €

Constat de départ

- Consommation exponentielle de plateaux de soins et réniformes à usage unique en carton dans les unités de soins. Constat du Service d'Hygiène d'utilisation pour des soins aseptiques de supports cartons potentiellement contaminés
- Volonté de retour à l'usage multiple

Détails du plan d'actions

- Choix d'un fournisseur de plateaux de soins et de réniformes plastiques lavables et réutilisables.
- Mise en place progressive dans les Unités de soins depuis 2013
- Objectif : suppression des plateaux de soins à UU en 2016
- Limites : réniformes du fait des excréta recueillis ne peuvent pas toujours être réutilisés.

Résultats

- Diminution de l'achat des plateaux de soins à UU : 70 % sur 3 ans soit un gain de 11000€. Arrêt de l'achat en 2016
- Diminution de l'achat des réniformes à UU : 35 % sur 3 ans soit un gain de 5000€

Gain économique :
5300€ /an

Gain sociétal :
Gain de temps de gestion

Gain environnemental :
Diminution de production de déchets, diminution du nombre de transport

BP 2 : L'achat de nouveaux autoclaves au CHU de Rouen permet d'économiser 5 040 m³ d'eau et 19 K€ annuel

Constat de départ

- Nécessité pour le CHU de Rouen de remplacer progressivement ses équipements de stérilisation
- 1500 cycles de stérilisation par autoclave et par an
- 300 litres d'eau consommés par cycle de lavage

Détails du plan d'actions

- Analyse des différents types d'équipements disponibles sur le marché
- Intégration des coûts de consommation d'eau dans l'analyse
- Choix d'un système économique en eau : passage d'un procédé consommant 300 litres d'eau par cycle à un procédé consommant 40 litres d'eau par cycle

Résultats

- Gain pour 3 autoclaves : surcoût de 5 000€ par appareil en investissement, gain de 19 000€ en fonctionnement dès la première année, retour sur investissement moins d'un an

Gain économique :
19 000€ en
fonctionnement dès la
1^{ère} année

Gain environnemental :
5 040 m³ d'eau économisés

BP 3 : La Valorisation de la reprise d'un scanner permet au CH de Mende de générer 12% de recettes

Constat de départ

- Les équipements lourds en France peuvent être intéressants pour d'autres pays.
- Le Centre Hospitalier de Mende souhaite renouveler son scanner 16 barrettes acquis en 2005 pour un montant de 650 000 €ttc. Il souhaite que la reprise de cet équipement soit valorisée au mieux.

Détails du plan d'actions

- Proposition de mise en concurrence et négociation pour la reprise de ce scanner par le contact de sociétés d'imageries et de sociétés spécialisées type Brokers.

Résultats

- Les propositions des fournisseurs ont été les suivantes :
 - à 30 000 € TTC par le nouveau fournisseur (qui se trouve être le même que celui qui va être renouvelé). Soit 4.6% du prix d'achat
 - à 78 000 € TTC par le fournisseur spécialisé retenu. Soit 12% du prix d'achat
- Le Centre Hospitalier de Mende a retenu la proposition du fournisseur spécialisé à 78 000 € TTC.

Gain économique :
12% prix d'acquisition

Gain sociétal :
Consolidation marché
équipement
reconditionné (création
d'emploi)

Gain environnemental :
Seconde vie pour cet
équipement.

BP 4 : La mise en œuvre d'une gestion optimisée des déchets au CH Les Murets permet un gain de 15% ainsi qu'une baisse des émissions de CO2 et des déchets incinérés

Constat de départ

Avril 2013

- Pas de tri des papiers et cartons, pas de réflexion sur la gestion des déchets biodégradables
- Coût de la prestation déchets : 76 000 € / an pour 6 tournées de ramassage des DAOM

Détails du plan d'actions

- Mise en concurrence sur la base de 6 tournées DAOM et 2 tournées de papiers cartons par semaine. Intégration d'un contrat de progrès au CCTP.
- Septembre 2014 : centralisation des cartons en benne commune pour le magasin, la cuisine, la pharmacie et réduction des tournées de 50%
- Décembre 2014 : évaluation du poids des déchets biodégradables : X tonnes / an dont 10 tonnes en cuisine et self à raison de 30 kg /jour en moyenne
- Avril 2015 : achat d'un dessiccateur pour les déchets de la cuisine et du self : 18 000 € TTC amorti sur 5 ans à raison de 3 600 € / an et réduction des tournées de 50% en juin

Résultats

- Gains économiques : revente du carton, baisse des coûts d'incinération, amortissement du dessiccateur
- Gain environnemental : baisse des trajets, 63 tonnes de déchets non incinérés
- Gain social : Mobilisation des équipes logistiques

Gain économique :
2014 : 9.21 % de gains
2016 et suivantes :
15.25 % de gains

Gain sociétal :
Valorisation
institutionnelle du travail
des équipes logistiques

Gain environnemental :
Trajets : -11,4 tonnes Teq
CO2
Déchets : -40 Teq CO2

BP 5 : Le tri et la valorisation des déchets organiques du CHRU de Lille permet un gain de 30 K€

Constat de départ

- Dans le cadre du Grenelle II, les « gros » producteurs de déchets alimentaires doivent mettre en place des filières de valorisation à compter du 1^{er}/01/2012. Dans la continuité, les établissements produisant plus de 10 tonnes par an de déchets alimentaires, dont les établissements hospitaliers, seront d'ici 2016 dans l'obligation de trier et valoriser leurs déchets.

Détails du plan d'actions

- Mise en place d'une cuve de récupération sous vide des déchets organiques par voie d'aspiration (dans le cadre de la rénovation d'un local de laverie)
- Impacts économiques, sociaux et environnementaux :
 - Amélioration des conditions de travail des agents de restauration : réduction de la manipulation des charges lourdes, suppression des odeurs nauséabondes liées aux déchets en conteneurs notamment;
 - Réduction de l'impact environnemental : nombre de collectes des déchets organiques réduite par 4 générant une baisse proportionnelle d'émissions de GES et valorisation des déchets en biogaz qui sont utilisés dans le réseau de chaleur urbain et permettent de faire rouler les bus de la métropole lilloise;
- Les déchets organiques ne partent alors plus dans les DAOM. Entre 2011 et 2014, le volume de déchets organiques a augmenté de 50% (estimatif 2011 : 312t/an, 2014 : 473t/an) en raison de la mise en place de ce système de tri.

Résultats

- Economie de coût d'exploitation sur 10 ans :
 - Etat initial vs nouvelles machines à laver et cuve de récupération = 303 829,43€.
 - Gain d'exploitation sur 10 ans de 68% soit 6,8% par an

Gain économique :
30 K€

Gain sociétal :
Amélioration conditions de travail des agents de restauration (bruits, odeurs, diminution du port des charges lourdes)

Gain environnemental :

- 1 collecte par semaine en 1 point de collecte : Nombre de passage de collecte réduit par 4 → baisse proportionnelle de GES liés à la logistique réduite
- Valorisation des déchets organiques (environ 9T /semaine) en biogaz utilisés par les bus et le réseau de chaleur urbain
- Réduction du volume des DAOM

BP 6 : L'isolation des combles perdus à la MARPA de Bernaville génère une économie de 18% et une diminution d'émission de CO2 de 196 kg eq. CO2

Constat de départ

- La toiture d'un bâtiment est une zone soumise à de fortes déperditions thermiques. Son isolation génère des économies d'énergie et améliore le confort des occupants. A la MARPA « Les Nacres » de Bernaville, les combles perdus ont été isolés.



Détails du plan d'actions

- Isolation des combles perdus dans les 3 zones du bâtiment ce qui représente 1 115 m²
- Projection de laine de roche
- L'établissement a bénéficié des CEE (Certificats d'économies d'énergie) ce qui a permis de couvrir plus de 80% du coût de la prestation.



Résultats

- Grâce aux CEE le gain achat est de 7 202€ soit 83% du coût de la prestation d'isolation.
- La consommation de gaz a diminué de 20% → dépenses évitées = 4 655€ soit 18%.

Gain économique :
Dépenses évitées :
4 655€ (soit 18%)

Gain sociétal :
Confort

Gain environnemental :
196 kg eq CO2

BP 7 : L'installation d'ampoules LED a permis au CH de Corbie de réaliser un gain financier de 18% sur sa facture énergétique

Constat de départ

- Dans une démarche globale de réduction des consommations énergétiques, le CH de Corbie a équipé une de ses résidences de dispositifs d'éclairage avec des ampoules LED

Détails du plan d'actions

- Ce sont les espaces communs qui ont été en priorité équipés (couloirs, bureaux de consultations, salles à manger, ...).
- Le renouvellement des dispositifs a été réalisé en interne.
- Le choix des dispositifs a été basé sur les normes d'éclairage en terme de lux.



Résultats

- 18% de gain dès la première année d'installation
- Les dispositifs rendent la lumière moins agressive pour les yeux: confort ressenti immédiatement par le personnel

Gain économique :
18% de gain

Gain sociétal :
Amélioration de
l'environnement de
travail

Gain environnemental :
Moins de gaz à effet de serre
émis

BP 8 : La mise en place de la télérelève Eau génère 54,8 K€ d'économies au CHRU de Lille et réduit la consommation d'eau de 30%

Constat de départ

- Avant 2009, les relevés mensuels étaient l'unique moyen de détecter une fuite d'eau. En outre, la collecte des informations était rendue fastidieuse puisque 27 compteurs devaient être relevés chaque jour, puis il s'agissait de saisir et analyser les données.

Détails du plan d'actions

- La Télérelève via le logiciel Noé est un dispositif novateur permettant de consulter à distance les consommations fonctionnant 24h/24
- Cet outil permet de : lire les consommations à distance et suivre son évolution en temps réels, repérer les fuites, réaliser des statistiques, calculer des écarts, archiver les données, créer des alertes (repérage de fuites, alertes de dépassement de volumes ou de débits, etc.) et ainsi de prévoir des plans d'actions pour réparer les désordres, comprendre les consommations et proposer des axes de progrès en terme de gestion de l'eau. Le moindre écart de consommation est visible sur la courbe de consommation et peut être pris en charge rapidement, l'alerte fuite prévient par bip ou mail en cas de surplus de consommation anormal d'eau.

Résultats

- Coût eau (m3) : 1,59€/m3
- Situation initiale conso d'eau = 449 435 m3 (2008) * 1,59 = 714 601€
- Situation actuelle coût acquisition logiciel t + conso d'eau = 38 000 + 391 060 m3 (2011) * 1,59 = 659 785 €
- Gain d'achat annuel de 54 816€ soit 7% par an

Gain économique :
54,8 K€

Gain sociétal :
Mise à disposition d'outils d'automatisation via la télérelève facilitant le travail des agents

Gain environnemental :
Préservation de la ressource en eau : réduction de la consommation de 30% entre 2006 et 2014)

BP 9 : La rationalisation et le renouvellement de la flotte automobile en location longue durée permet au CHRU de Lille d'économiser 7,6 K€ par an

Constat de départ

- Flotte vieillissante pour les camions (17 ans) + volonté de réduire et d'optimiser la flotte de véhicules
→ décision de recourir à la LLD pour bénéficier des évolutions technologiques et environnementales, avoir des véhicules récents, augmenter la sécurité et la fiabilité des véhicules et avoir des coûts de maintenance intégrée

Détails du plan d'actions

- Intégration d'un critère développement durable aux marchés (20 à 30% de la note)
- Passage progressif en LLD lors du renouvellement de la flotte : Optimisation et renouvellement de la flotte de camions pour des camions norme Euro 6 : 2 camions ont été supprimés
- Analyse de l'utilisation des véhicules de service :
 - Dans le cas de véhicules sous utilisés : proposition de les intégrer au pool de véhicules
 - Promotion interne du pool de véhicules et travail pour étendre la variété des types de véhicules proposés afin de répondre aux besoins
- Changement des systèmes de pompe : dernière goutte et pas de fuite au sol
- Formation à l'éco conduite en réflexion

Résultats

- Augmentation progressive de flotte en LLD (sur flotte pertinente) permettant d'intégrer les coûts de maintenance
- Diminution de la flotte de 13% entre 01/2013 et 01/2015 (203 → 177)
- Consommation de carburant : -10% entre 2012 et 2014 (calculs réalisés sur la consommation en Litre de carburant) Diminution des émissions de CO₂eq : -14% entre 01/2013 et 01/2015 soit -71 Teq CO₂
- 6 à 7 véhicules de prêt en pool avec une utilisation passant de 71% en 2014 à 75% en 2015 (200h de prêt par semaine)
- L'économie en assurance s'élève à 18 500€ entre 2013 et 2015 + l'économie générée sur les loyers par la mutualisation et l'optimisation du parc

Gain économique :
carburant (Hyp 1€/L):
7 660 €

Gain sociétal :
augmentation de la
sécurité et la fiabilité
des véhicules

Gain environnemental :

- Réduction de l'empreinte carbone de 14% entre 2013 et 2015
- Flotte plus récente : bénéficier des évolutions environnementales (normes Euro notamment)
- Réduction de la flotte automobile (-13%) : optimisation et promotion du prêt de véhicules

BP 10 : La rationalisation du parc d'imprimantes au CHU de Nice génère des gains achats de 88%

Constat de départ

- La mise en place du parc d'impression mutualisé a permis la diminution des achats d'imprimante au CHU de Nice

	2011		2012		2013		2014	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
IMPRIMANTES	248	100131	199	54005	110	21888	50	11172

Détails du plan d'actions

- Sur les 4 dernières années, les imprimantes achetées sont passées de 248 à 50, le montant passant de 100 131€ à 11 172€

Résultats

➤ Le parc d'impression mutualisé a permis sur 4 ans de diminuer considérablement l'achat d'imprimantes.

Gain économique :
88% de gain achat

Gain environnemental :
80% par la diminution des imprimantes

BP 11 : Le recours au e-learning au CH d'AMBOISE permet de faire des économies et de supprimer les frais de déplacement

Constat de départ

- CH IC Amboise/chateau-Renault = 1000 agents - Plan de formation standard avec problématiques habituelles = Formation élément incontournable dans le parcours professionnel mais très difficile à mettre en œuvre, le personnel travaillant à flux tendu et ne pouvant se libérer.
- Une inégalité des formations par métiers (grade) ; Retard dans les formations obligatoires : hémovigilance, sécurité, radio protection...

Détails du plan d'actions

- Mise en œuvre progressive (E-learning en place depuis 2013)
- Concilier deux exigences :
 - Préserver la présence du personnel au chevet des patients
 - Permettre de se former sans désorganiser et alourdir le travail d'équipe.
- *4,6% du budget FORMATION en E-learning*
- Économies réalisées ⇒ Développer d'autres formations, d'autres thèmes.
- *Attention : Méthode non adaptable à tout les thèmes.*



Résultats

- Méthode e-learning DPC = 69€/formation / agent Méthode traditionnelle = ANFH : 120€ à 170€ /jour/agent (soignant) hors frais (repas/déplacement)
- Avec 1000€, la méthode e-learning permet de former 15 personnes
- Réduction du coût avec un meilleur contrôle
- Rapidité dans le déploiement des modules de formation / Démultiplication des thèmes de formation.

Gain sociétal :

Personnalisation de la formation (manière innovante, ludique et interactive) / Réelle stratégie d'apprentissage (QVT) / Maîtrise des contenus et des méthodes d'enseignement / Gain de temps avec souplesse des lieux et des horaires de la formation

Gain environnemental :

0% de frais de déplacement
méthode e-learning
Réduction conséquente des émissions des GES

BP 12 : La mise en place d'un Accord cadre Fruits et Légumes pondéré par un coefficient selon l'origine des produits développe l'économie locale et diminue l'empreinte carbone à coût constant

Constat de départ

- Établissement engagé dans une démarche éco-responsable.
- Janvier 2015 relance de l'AO fruits et légumes / objectif = Favoriser les circuits courts
- Réflexion du RC et du bordereau de prix pour un mode de calcul favorisant la diminution de l'empreinte carbone des produits achetés au CHRO et garantir une offre économique avantageuse
- Budget alimentaire global = 3 100 000€ / Budget Fruits et légumes 4,2% du budget global

Détails du plan d'actions

- Encourager une restauration de qualité, respectueuse des Hommes, de leur santé et de l'environnement, est un projet « qui pense global et agit local ».
- Pour le choix du fournisseur hebdomadaire, le prix des produits est multiplié par un coefficient de majoration selon empreinte carbone du produit comme suit :
 - Produit d'origine Importation : 1
 - Produit d'origine France/DOM : 0.80
 - Produit d'origine Région Centre Val de Loire : 0.60



Résultats

- Qualité nettement supérieure des produits (hors mûrissement) « fraises de Sologne savoureuses ! » Moins de non-conformité et retour fournisseurs
- Intérêt + des fournisseurs (plus respectueux) : ils présentent des fruits et légumes frais ; répondent mieux aux attentes.
- Budget 2014 = Budget 2015=130 000€

Gain économique :

COÛT ACHAT standard = COÛT ACHAT DURABLE globale.
Pourquoi s'en priver ?

Gain sociétal :

La nourriture locale aide l'économie locale
1 € local = 2€ dans l'économie locale

Gain environnemental :

+ 30% de produits régionaux (↑)
Réduction conséquente des émissions des GES
Diminution de l'Empreinte carbone

Opportunité 1 : L'isolation de la toiture des bâtiments génère un potentiel de gain de 60,7 M€

Conditions de mise en œuvre :

- L'établissement doit s'assurer de pouvoir bénéficier des CEE (Certificats d'économies d'énergie) pour couvrir en partie le coût de la prestation

Gain retenu : 18%

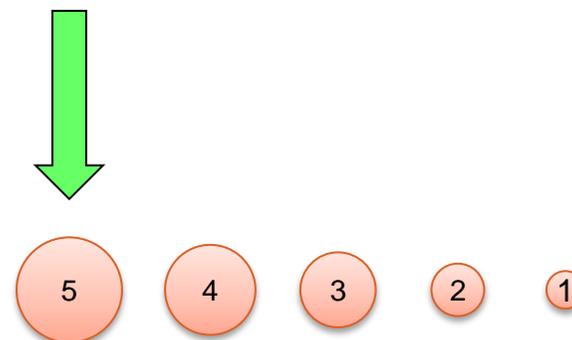
- On retient le gain identifié à la MARPA de Bernaville

Assiette retenue : 337 M€

- La totalité des dépenses de consommation de gaz est retenue
- 75% des établissements sont potentiellement concernés

Opportunité de gain : 60.7 M€

IMPACT ENVIRONNEMENTAL



IMPACT SOCIAL



Opportunité 2 : La mise en place d'un accord cadre fruits et légumes pondéré par un coefficient selon l'origine des produits génère un gain de 31,5 M€ pour l'économie locale

Conditions de mise en œuvre :

- Etablissement engagé dans une démarche éco-responsable
- Renouvellement de marché en accord cadre multi-attributaires conformément à l'article 76-III du Code des Marché Publics
- Réflexion sur l'écriture du RC, CCP (Méthode 6R / empreinte carbone ; lien social)
- Le jugement des offres pour les marchés subséquents s'effectue à 100% sur le prix des produits appliqué et multiplié par un coefficient de majoration

Gain retenu : 1,26%

- On retient le gain dans l'économie locale globale

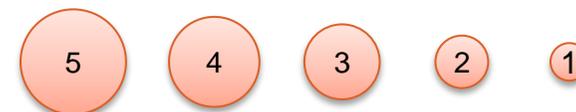
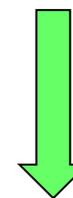
Assiette retenue : 15,75 M€

- 30 % de la Dépense en Fruits et Légumes à l'échelle nationale est retenue
- On estime que 100% des établissements sont susceptibles de mettre cette pratique en place

Opportunité de gain (économie locale) : 31,5M€

- La nourriture locale aide l'économie locale : 1€ local = 2€ dans l'économie locale globale soit 31,5 M€

IMPACT ENVIRONNEMENTAL



IMPACT SOCIAL

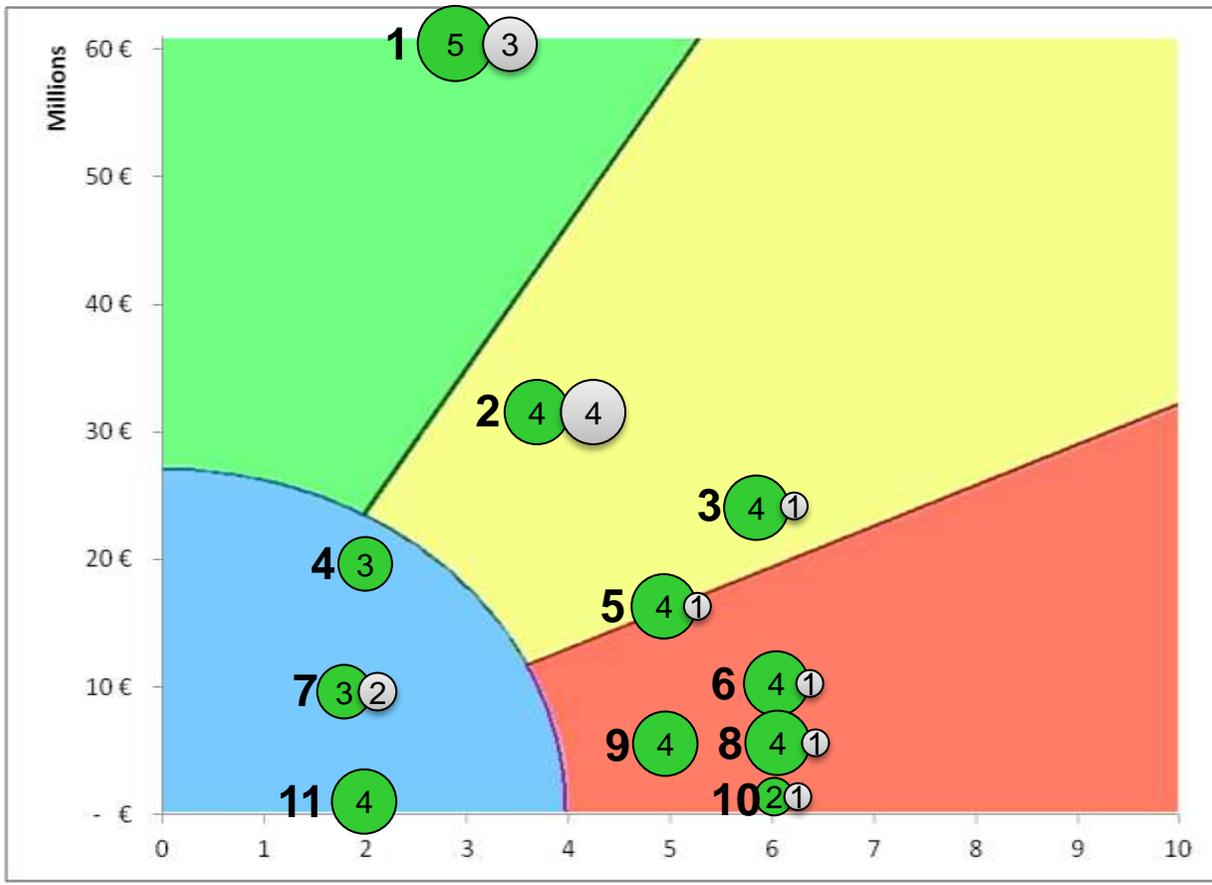


Tableau récapitulatif des opportunités : 183,5 M€ de gains dégagés au total

	Opportunité	Effort	Gain
1	Isoler la toiture des bâtiments (BP 6)	3	60,7 M€
2	Mettre en place un accord cadre fruits et légumes (BP 12)	4	31,5 M€
3	Mettre en concurrence pour le remplacement de la production d'eau glacée (livrable long)	6	23,7 M€
4	Mettre en concurrence et négocier pour la reprise de scanners (BP 3)	2	19,8 M€
5	Mettre en place la télérelève Eau (BP 8)	5	16,3 M€
6	Mettre en place une gestion optimisée des déchets (BP 4)	6	10,3 M€
7	Installer des ampoules LED dans les résidences (BP 7)	2	9,6 M€
8	Mettre en place le tri et la valorisation des déchets organiques (BP 5)	6	5,3 M€
9	Mettre en place des parcs d'impression mutualisés (BP 10)	6	4,8 M€
10	Renouveler la flotte de véhicule et procéder à la location longue durée (BP 9)	6	1,2 M€
11	Remplacer le matériel de stérilisation par l'achat de nouveaux autoclaves (BP 2)	2	347 K€
TOTAL			183,5 M€

Matrice enjeux-efforts

	Opportunité	Effort	Gain (M€)
1	Isoler la toiture des bâtiments (BP 6)	3	60,7
2	Mettre en place un accord cadre fruits et légumes (BP 12)	4	31,5
3	Mettre en concurrence pour le remplacement de la production d'eau glacée (livrable long)	6	23,7
4	Mettre en concurrence et négocier pour la reprise de scanners (BP 3)	2	19,8
5	Mettre en place la télérelève Eau (BP 8)	5	16,3
6	Mettre en place une gestion optimisée des déchets (BP 4)	6	10,3
7	Installer des ampoules LED dans les résidences (BP 7)	2	9,6
8	Mettre en place le tri et la valorisation des déchets organiques (BP 5)	6	5,3
9	Mettre en place des parcs d'impressions mutualisés (BP 10)	5	4,8
10	Renouveler la flotte de véhicule et procéder à la location longue durée (BP 9)	6	1,2
11	Remplacer le matériel de stérilisation par l'achat de nouveaux autoclaves (BP 2)	2	0,347
	Total		183,5



Légende

➤ **Impact environnemental :** 5 4 3 2 1

➤ **Impact social :** 5 4 3 2 1



En conclusion...

Les achats génèrent **3 types d'impacts** systématiquement :

- Des **impacts économiques, des impacts écologiques et des impacts sanitaires.**

L'objectif en termes « d'Achats Responsables » est tout d'abord **d'identifier ces impacts** pour ensuite **les réduire** le plus possible.

- Les réduire durablement nécessite de **définir des critères de choix** sur l'ensemble des produits ou services étudiés qui permettent, par des choix éclairés, de diminuer considérablement les 3 impacts précités.
- Ces critères doivent également **intégrer les enjeux du Grenelle** de l'environnement ainsi que les **objectifs du PNAAPD**
- Plus ces critères seront généralisés par les établissements sanitaires et médico sociaux, par les centrales de référencement et d'achat, par les groupements d'achats régionaux, **plus nous réduirons les impacts économiques, écologiques et sanitaires.**

« Acheter Responsable » devient donc un geste de santé publique, tant pour l'économie de la santé que pour l'environnement et ses propres répercussions sur la santé humaine et animale.



Annexe 1 : Les exigences du Code des Marchés Publics en matière d'achat durable

Exigences	Textes et sources de renseignements
Prise en compte d'objectifs de développement durable en amont : dès la détermination des besoins à satisfaire	Article 5
Spécifications techniques permettant de définir des exigences en matière environnementale dans les documents de consultation.	Article 6
Possibilité d'inclure dans les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre des éléments à caractère social ou environnemental (emballages, conditions de livraison, collecte et au recyclage des déchets produits...).	Article 14
Possibilité de réserver certains marchés ou certains lots d'un marché à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail.	Article 15
Possibilité d'utiliser une procédure adaptée pour les marchés dont l'objet est l'insertion.	Article 30
<p>Possibilité d'évaluer le savoir-faire des candidats en termes de respect de l'environnement, au travers de l'appréciation de leurs capacités techniques</p> <p>(attention, pour l'achat d'un produit, ce sont les caractéristiques de celui-ci qui doivent être étudiées en priorité ; l'approche fournisseur peut être un complément à l'analyse de la qualité du produit).</p>	Article 45
Possibilité d'autoriser les variantes pour les marchés dont l'objet est l'insertion.	Article 50
Possibilité de faire peser dans le choix de l'offre divers critères au-delà du prix : performances en matière de protection de l'environnement ou d'insertion professionnelle, approvisionnements directs (produits de l'agriculture), coût global d'utilisation... ou autres critères qui seraient justifiés par l'objet du marché.	Article 53
Dispositions spécifiques aux performances environnementales des véhicules à moteurs	Article 75